



Le bulletin d'informations dématérialisé de la section des Aéroports Parisiens N° 26 - février 2021

Compte-rendu du groupe de travail consacré au second redéploiement Surv' DIPA

Une réunion d'information...

Ce 23 février, la DI a réuni les organisations syndicales pour une présentation des modalités et des résultats de l'enquête portant sur le redéploiement des agents de la branche surveillance.

Pour rappel, les organisations syndicales, aussi bien en national que localement, ont obtenu un allongement du délai de réponse à l'enquête, une ouverture au volontariat sur l'ensemble des brigades de la Direction Régionale Voyageurs et la création d'une BALF afin que les agents puissent poser leurs questions sur les modalités, l'indemnitaire, ... Afin prioritairement d'éviter les redéploiements forcés.

Proposition d'une liste de postes

La DG a proposé une liste de postes à pourvoir sur l'ensemble du territoire. A la lecture des résultats de l'enquête, nous constatons un défaut de candidatures sur quelques postes, et à l'inverse des résidences ayant attiré plus de postulants que de postes offerts. Un effort a été fait sur des résidences très sollicitées pour permettre à 7 agents de terminaux fermés de voir leurs vœux validés.

L'exploitation de l'enquête

Les agents volontaires avaient la possibilité de se positionner sur 5 résidences au maximum. Suite à cela, la DI a procédé au classement des agents selon 3 étapes :

- Priorisation des agents : priorité aux agents des terminaux fermés, puis terminaux ouverts et enfin agents redéployés en phase 1 souhaitant changer de lieu de mission.
- Un classement par points selon le barème des LDG Mutation (5 points par an d'ancienneté à compter de la date de nomination, 5 points par an dans la catégorie à compter de la date de nomination et 1 point par mois de séjour complet à la résidence dans la limite de 84 points). À ces points s'ajoute une bonification de 50 points pour les agents ayant au moins 3 ans d'ancienneté à Roissy.
- Examen de la situation des agents par ordre de classement et attribution de la première résidence en suivant l'ordre de leur choix.

Sur les terminaux fermés, les agents n'ayant pas souhaité être redéployés resteront sur Roissy : au T1 cela concerne 37 agents, au T3 24 agents et au T2C 16 agents, soit un total de 77 agents.

Au final, 75 agents ont obtenu l'un de leurs vœux sur 78 agents.

Pour les candidats des terminaux ouverts retenus, la répartition est la suivante : pour le T2A 10 agents, au T2BD 8 agents, au T2E 12 agents, au T2F 12 agents, à la BSERI 8 agents, à la BSER 5 agents, au Bourget 3 agents, au CODA 1 agent, à la BILC 1 agent et à la BSES 1 agent.

***** Une communication aux agents retenus sera adressée à compter du vendredi 26 février *****

Le calendrier

Les agents devraient être redéployés à compter du 1^{er} avril, puisqu'il faut préparer les cotes de services des unités d'accueil et les modalités de paiement des indemnités en liaison avec le CSRH.

Les agents en mode Paris-Spé'

Les agents sélectionnés seront placés sous le statut d'agents missionnés, comme des agents de Paris-Spécial, à savoir qu'ils seront couverts par des frais de mission avec des indemnités qui sont :

- 17,50€ par repas, soit deux taux repas/jour (35€)
- pour les nuitées dans une ville de + de 200 000 habitants : 90€/jour, 70€/jour dans une autre commune.

Ces indemnités seront non imposables et versés en sus du traitement mensuel

Attention, pour bénéficier de la prise en charge des nuitées, il faudra présenter une facture lors de l'établissement du Chorus-DT.

Pour venir en aide aux agents redéployés, les DI réceptrices accompagneront ces agents dans la recherche d'un logement

Les agents volontaires partiront en mission pour un minimum de trois mois, renouvelables.

Redéploiement sur la plateforme des agents des terminaux fermés

Les agents des terminaux fermés qui n'ont pas répondu à l'enquête iront combler les postes laissés vacants par les agents redéployés des terminaux ouverts. Ce redéploiement sur la plateforme devrait se faire sur la base d'une enquête menée très prochainement auprès des agents concernés. Une réflexion est lancée sur ce redéploiement en vue d'une accentuation de la présence douanière sur la plate-forme avec des contrôles dans le fret express et postal ainsi qu'avec la BSERI pour une présence routière et sur pistes.

Encadrants et secrétaires des brigades de terminaux fermés :

Le personnel de secrétariat sera repositionné sur des tâches de secrétariat.

Pour les encadrants deux possibilités :

- Fonction d'encadrement des agents SU au sein des bureaux de contrôle dans le cadre du redéploiement sur le fret (fret express et postal)
- Renforcer des structures dans la fonction support à la DI

******* Le coût, sur les 3 premiers mois, pour le redéploiement est de l'ordre de 1 million d'euros. *******

Nous veillerons à ce que cette ligne budgétaire n'impacte pas les dotations et les dépenses courantes pour ceux qui restent.

S'agissant de l'aspect immobilier, la DIPA conservera ses locaux au sein des terminaux fermés, mais ceux-ci seront mis « en sommeil ». La direction compte faire une économie d'échelle sur les loyers, ce qui pourrait représenter plusieurs centaines de milliers d'euros.

Prenez soin de vous et de vos proches !

Notre site : www.unsadouanes.fr

